ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

No	Nom : Prénom :		
☐ Redoublement			
Do	Documents obligatoires pour l'inscription :		
	□ La copie d'une pièce d'identité en cours de validité		
	La copie du Livret de famille complet (pages parents et enfants)		
	La Fiche secrétariat : renseignée, datée et signée		
	2 photos d'identité récente avec nom et prénom au dos de chacune		
	La copie du relevé de notes du baccalauréat		
	Le certificat de fin de scolarité (Exeat)		
	L'attestation inscription à la Sécurité sociale avec dates de validité indiquées		
	(sur le site AMELI : «Droit et démarches» puis « Démarches fréquentes» et «Attestation de droits»)		
	L'attestation d'assurance «Responsabilité civile et individuelle accident» pour l'année scolaire 2023-2024		
	Votre assureur peut vous envoyer par mail dès à présent l'attestat	·	
	La notification de bourse CROUS de l'enseignement supérieur (pour les étudiants boursiers)		
	□ Un RIB avec le nom et prénom au dos		
	□ La Fiche d'urgence pour l'infirmerie remplie et signée avec copie	des vaccins du carnet de santé	
Pour les étudiants demi-pensionnaires :			
	□ Le coupon d'inscription à la demi-pension daté et signé accompag (à l'ordre de <u>l'agent comptable du lycée Albert Einstein</u>)	né d'un chèque de 40,00 euros	
		r calculer le tarif à appliquer	

Le <u>DOSSIER COMPLET</u> (rempli et avec tous les documents demandés) signé par les parents ou l'étudiant s'il est majeur doit être déposé <u>avant le 10 juillet 2023</u>, soit :

- . Au <u>secrétariat pédagogique</u> (sauf le mercredi). Un tiers responsable légal ou une personne de confiance majeure peut venir déposer le dossier <u>uniquement</u> <u>s'il est complet.</u>
- . <u>Par email (au Format PDF uniquement) à l'adresse</u> : <u>secpeda.0911346u@ac-versailles.fr</u> (Dans ce cas, le coupon de DP et le chèque devront être déposés au secrétariat selon les dates indiquées) Aucun dossier n'est reçu par courrier postal

L'INSCRIPTION A LA FORMATION N'EST PAS VALIDEE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

Toute inscription vaut pour :		
1/ Acceptation du Règlement intérieur de l'établissement adopté par le Conseil d'Administration. Ce document est remis à chaque élève à la rentrée scolaire et vous devez en accuser réception.		
2/ Acceptation de principe de la participation à la mission commerciale et au stage.		
Date : Signature de l'étudiant :		
Pour l'étudiant mineur, signature des parents :		